

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 septembre 2026

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 40

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_09_170

Objet :

Décisions prises par le Président
dans le cadre de ses fonctions

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 septembre 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Yves MATHIEU **La Barre :** M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSET **Monteplain :** M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-le-Château :** M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Michel GRAS **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLLOT **Ougney :** M. Cédric IVANES **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** Mme Josette LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT

Suppléés : **Courtefontaine :** Mme Laetitia PANIZ **Etrepigny :** M. Frédéric BREGAND **Our :** M. Jean-Pierre BURGSTALLER

Absents excusés : **Dampierre :** M. Aurélien PHILIPPE **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Orchamps :** M. Olivier DEMANDRE, Mme Séverine POIDEVIN **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Vitreux :** M. Hervé LEVY

Secrétaire de séance : Mme Aurore ROUX

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine POIDEVIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara PANOUILLLOT (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

- a. Consultations inférieures à 60 000 € pour les marchés fournitures et services et à 100 000 € pour les marchés travaux

▪ ***Fourniture, installation et maintien du système de PPMS – Avenant n°3 (décision n°092-2026)***

Titulaire : FCI – 9 rue Victor Hugo – 25770 CHEMAUDIN ET VAUX

Date de notification : 18 juin 2026

Montant de l'avenant : pas d'incidence financière. Cet avenant modifie une erreur matérielle.

▪ ***Acquisition et livraison de matériel informatique_Poste information Communication (décision n°093-2026)***

Titulaire : DISTRIMATIC – 3 place des Salines – 39270 MONTMOROT

Date de notification : 11 juin 2026

Montant : 2 047,30 € HT

▪ ***Consultation pour la Pose de films anti-chaueur et UV_Fenêtres couloir de l'école à Fraisans – Avenant n°1 (décision n°100-2026)***

Titulaire : SAS PUBLICITE LEPEUT – 23 grande rue – 39100 VILLETTE LES DOLE

Date de notification : 22 juin 2026

Montant : - 668,00 € HT

▪ ***Marché de Coordinateur SPS concernant la réhabilitation et reconversion d'une maison de retraite en siège administratif pour la CCJN (décision n°101-2026)***

Titulaire : DEKRA INDUSTRIAL SAS – 8 rue des Grandes Pièces – 25770 SERRE LES SAPINS

Date de notification : 24 juin 2026

Montant : 3 950,00 € HT

▪ ***Division de la parcelle ZH n°13 par une ligne en deux points afin der détacher la zone 1AUA_Rétablissement des limites avec les parcelles riveraines n°11 et n°14_Demande d'alignement le long de la RD n°36_ZA EXT RANCHOT (décision n°102-2026)***

Titulaire : ABCD – Route de Lyon – 39570 MONTMOROT

Date de notification : 29 juin 2026

Montant : 2 319,00 € HT

▪ ***Nettoyage des vitres des bâtiments de la CCJN – Ordre de service n°2 (décision n°103-2026)***

Titulaire : MS NETTOYAGE – 9 route de Larnod – 25320 BUSY

Date de notification : 30 juin 2026

Montant : 6 815,00 € HT

- **Etudes géotechniques dans le cadre des travaux prioritaires sur le réseau et les postes de refoulement du système d'assainissement à Ranchot (décision n°109-2026)**

Titulaire : ECR ENVIRONNEMENT – 92 rue de l'Esplanade Ouest – 25220 THISE

Date de notification : 6 juillet 2026

Montant : 9 395,00 € HT

- **Acquisition, livraison et installation d'un lave-vaisselle à l'ACM à Dammartin et d'un réfrigérateur à l'ACM à Gendrey (décision n°110-2026)**

Titulaire : MANUTAN COLLECTIVITES – 143 boulevard Ampère – CS 90000 Chauray – 79074 NIORT CEDEX 9

Date de notification : 16 juillet 2026

Montant : 4 997,00 € HT.

- **Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP à Ranchot. Modification des PR et création de BSR. Agrandissement de la STEP à Ranchot – Lot n°2 « Création de 2 PR et de 2 bassins de stockage » - Avenant n°2 (décision n°111-2026)**

Titulaire : SASU HYDREA – 75 rue de Longues Rayes – ZAC – 60610 LACROIX SAINT OUEN

Date de notification : 20 juillet 2026

Montant : Pas d'incidence financière.

2. En matière Ressources Humaines

- **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 095-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Marie-Luce BARBE en tant que collaborateur occasionnel/bénévole au service Secteur Jeunes ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 096-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Yaniss DA SILVA en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le lycée Charles Nodier à Dole (décision n° 097-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Ziad HAKKAR en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le lycée Jules Haag à Besançon (décision n° 098-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Zoé LECAREUX en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au sein du Pôle RESSOURCES ;

- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Delphine FOUILLOT, DGS, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le Collège Gustave Eiffel à Fraisans (décision n° 099-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Mathéo BONNEAU en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre et sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de l'ACM à Gendrey, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 104-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique BARTHOULOT en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 105-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Zoé ARTEL en tant que collaborateur occasionnel/bénévole dans une structure de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

